Publié le 08/07/2024

Décision n° EI-2024-34 portant sur l'accréditation du M.Sc. Génie électronique et électrique délivré par l'Université Obafemi Awolowo, Ile-Ife, Nigéria

Le Président du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 114-3-1 à L. 114-3-6 ;

Vu la délibération du collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur n° 2022-5-01 du 29 septembre 2022 relative aux critères d'accréditation d'un doctorat à l'étranger ;

Vu la décision n° 2023-9 du 16 mars 2023 relative à la procédure d'accréditation à l'international par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu la convention n° DEI_2023_CONV17 du 14 juin 2023 relative à l'évaluation/accréditation de quatorze formations, délivrées par six centres d'excellence au Nigéria ;

Vu l'avis de la Commission d'accréditation du 18 juin 2024,

Décide :

Article 1er

Après avoir constaté que le M.Sc. Génie électronique et électrique délivré par l'Université Obafemi Awolowo, Ile-Ife, Nigéria, répond aux quatre critères d'accréditation, adoptés par le collège du Haut Conseil le 29 septembre 2022, de la manière suivante :

CRITÈRE 1 : LA POLITIQUE ET LA CARACTÉRISATION DE LA FORMATION

Le Master en Génie électronique et électrique offre un programme d'études pluridisciplinaire axé sur quatre domaines spécialisés : Ingénierie de l'énergie électrique, Ingénierie des systèmes de communication, Contrôle et instrumentation et Science des matériaux et technologie des appareils. Il est complémentaire aux Masters en informatique de la même faculté et au Master en génie électronique et électrique du même département. Les conseils consultatifs locaux, nationaux et internationaux contribuent de manière significative à répondre aux besoins socio-économiques dans le cadre de la formation. Les liens avec la recherche sont encouragés principalement au travers des mémoires de recherche réalisés par les étudiants au cours de leur deuxième année. Des accords de partenariat sont établis avec diverses universités et institutions. Cependant, les accords avec les universités étrangères sont largement insuffisants, ce qui entrave le bon développement de la dimension internationale de la formation. L'accord avec le MIT permet cependant d'améliorer et d'actualiser les méthodes d'enseignement et les cours. En outre, les collaborations internationales restent limitées à la mobilité du personnel enseignant. En ce qui concerne la mobilité sortante des étudiants, elle est empêchée par l'absence de protocole d'accord. De plus, aucun étudiant étranger n'a participé au programme au cours des quatre dernières années, ce qui met en évidence une faiblesse importante dans la réputation internationale de la formation. Il apparaît donc impératif d'améliorer le positionnement international du programme.

CRITÈRE 2 : L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

La formation se caractérise par un cursus bien structuré, cohérent et clairement défini. Elle adhère aux compétences attendues et documentées pour chaque spécialité, est fondé sur et met l'accent sur un enseignement théorique avancé, des travaux pratiques en laboratoire et l'utilisation d'outils et de logiciels de simulation pertinents au regard des pratiques industrielles. La formation initie les étudiants à la recherche au sein des différents laboratoires de leur spécialité. Il est important de noter que la formation adopte des méthodes d'enseignement innovantes, telles que le travail sur projets et les classes inversées, ce qui améliore l'expérience d'apprentissage. Les étudiants bénéficient d'une orientation personnalisée qui peut les aider dans leur parcours universitaire. L'implication des partenaires socio-économiques dans les conférences et les séminaires enrichit le processus d'apprentissage. Toutefois, il est suggéré ici de rendre le stage obligatoire pour tous les étudiants, et pas seulement les étudiants financés dans le cadre du programme des Centres d'excellence. Cela permettrait de combler le fossé entre les méthodes d'enseignement et les compétences attendues et favoriserait la préparation des étudiants au marché du travail.

Le programme devrait systématiquement développer les compétences non techniques pour faciliter la mobilité sortante des étudiants, les doter de compétences supplémentaires utiles à l'intégration sur le marché du travail et garantir la maîtrise des outils d'information et de communication.

CRITÈRE 3 : L'ATTRACTIVITÉ, LA PERFORMANCE ET LA PERTINENCE DE LA FORMATION

La formation mesure son attractivité en évaluant des indicateurs tels que le nombre de candidats et la qualité des admissions. Cependant, le programme a besoin d'une stratégie de promotion plus efficace pour attirer les futurs candidats. La baisse des effectifs, imputable en partie à la pandémie de Covid-19 et aux actions syndicales nationales, a fait chuter le nombre d'étudiants de 14 en 2016-2017 à un seul en 2021 et 2022. Ces difficultés de recrutement entravent la capacité de la formation à préparer une main-d'œuvre compétente.
Plusieurs mesures sont mises en œuvre pour favoriser la réussite des étudiants, notamment des conseils personnalisés, un programme de tutorat et une aide à l'orientation. La formation suit également de près le taux de réussite qui pourrait être amélioré en augmentant les possibilités d'aide financière. Actuellement, seuls 10 % des étudiants admis entre 2017 et 2021 ont bénéficié d'un financement, un chiffre jugé insuffisant. Pour évaluer l'intégration professionnelle des diplômés, des données sont collectées à partir de sources multiples, telles qu'un suivi de carrière dédié, des enquêtes auprès des anciens étudiants, des commentaires d'employeurs et des examens de réseaux professionnels. Cette approche a permis au programme de suivre la trajectoire post-diplôme de plus de 65% de ses anciens étudiants.

CRITÈRE 4 : LE PILOTAGE ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA FORMATION

Le programme d'études est soutenu par des ressources humaines suffisantes. Un accord de partenariat avec le MIT (États-Unis) a facilité la modernisation des méthodes d'enseignement et a apporté une contribution significative en termes d'équipement. Néanmoins, l'obsolescence de l'équipement reste un problème majeur qui nécessite un financement supplémentaire pour son renouvellement.
Le personnel chargé de la coordination des études supérieures est clairement identifié et assure une coordination efficace avec le personnel enseignant. Les politiques de qualité sont mises en œuvre à la fois au niveau de l'université et du département. La *National Universities Commission* évalue périodiquement la formation et, bien qu'informelles, des évaluations des enseignements par les étudiants sont régulièrement effectuées. Le programme comprend également un conseil d'amélioration et un comité d'éthique au niveau du département. Les procédures de recrutement, les règlements des examens et le système de notation sont bien documentés et expliqués en détail dans le manuel de la faculté de technologie, garantissant ainsi transparence et clarté.

Article 2

Le M.Sc. Génie électronique et électrique délivré par l'Université Obafemi Awolowo, Ile-Ife, Nigéria n'est pas accrédité.

Article 3

Cette décision est assortie des recommandations suivantes :

- Augmenter les possibilités de bourses ou d'allocations de recherche et les exploiter pour accroître le nombre d'étudiants, en s'appuyant sur des partenariats formalisés.
- Mettre en place un système d'information adapté aux futurs étudiants et examiner les candidatures pour favoriser l'attractivité à long terme de la formation.
- S'appuyer sur l'équipe pédagogique internationale pour initier de nouveaux protocoles d'accord et faciliter la mobilité entrante et sortante des étudiants.
- Proposer des stages à tous les étudiants, en s'appuyant sur les relations étroites entretenues avec les partenaires socio-économiques.
- Avec le soutien des conseils consultatifs, prioriser la modernisation des équipements pour coller aux progrès technologiques rapides dans les domaines de l'électronique et de l'électrique.

Article 4

La présente décision sera publiée sur le site internet du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Fait à Paris, le 27 juin 2024

Le président par intérim

signé

Stéphane Le Bouler